

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :

26 06 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, dans les locaux de la Mairie d'Arbois, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :

19 06 2023

**Nombre de
délégués :**

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Absents :

Excusés : 1

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M FASSETT Jérôme, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

EXCUSES : Mme CALINON Séverine,

SECRETARE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 12 - 23 Flux admissible

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée identifie les masses d'eau fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation sur la carte 5B-A de l'orientation fondamentale 5B – « Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ».

Il s'agit de milieux qui présentent déjà des phénomènes d'eutrophisation et/ou qui sont fragiles compte tenu des pollutions par les nutriments (azote et phosphore) qu'ils subissent, de leurs caractéristiques morphologiques, hydrologiques et des effets du changement climatique (réchauffement des eaux et baisse des débits).

Lorsque les milieux aquatiques reçoivent des apports excessifs en phosphore et/ou en azote, des déséquilibres biologiques peuvent apparaître au sein de l'écosystème. Une accumulation locale et excessive de biomasse, en premier lieu végétale, est à l'origine de perturbations du milieu : désoxygénation, réduction de la biodiversité, nuisances visuelle et olfactive, gêne pour les usages récréatifs, risque de développement d'algues émettrices de toxines (cyanobactéries). Les effets de l'eutrophisation du milieu peuvent être amplifiés par des altérations morphologiques et/ou hydrologiques, avec comme conséquences l'augmentation de l'intensité de l'éclairement et de la température, la réduction des débits des rivières, etc.

L'ensemble des masses d'eau du bassin versant de la Loue sont identifiées par le SDAGE comme étant fragiles vis-à-vis de ce phénomène.

Il est à souligner que le bassin de la haute Loue et du haut Doubs ont fait l'objet de nombreuses études sur cette thématique **depuis les épisodes de mortalités piscicoles sur la haute loue entre 2009 et 2011** et au regard du contexte karstique. Ces études sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue viennent s'insérer dans plusieurs programmes de recherche ou partenariat (Programme Atelier Loue porté par l'Université BFC 2012-2019, Le réseau QUARSTIC porté par le CD25 et le BRGM depuis 2015, le programme NUTRI'KARST co-construit et financé en partenariat entre le BRGM, la Chambre d'Agriculture Doubs – Territoire de Belfort et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse lancé en 2019.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT - JURA

Au regard de ces éléments de contexte, l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue s'est engagé dans le contrat de bassin haut Doubs Loue à porter une étude flux admissibles sur l'ensemble de son périmètre d'intervention. Cette étude bénéficie d'un taux de subvention de 70% (dont 20% de bonification). L'instance de concertation en charge du suivi de cette étude est à ce jour la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut Doubs Haute Loue.

La basse vallée de la Loue et ses affluents n'échappent pas à ces phénomènes d'eutrophisation. Les développements algaux sont visibles rapidement en contexte de basses eaux.

Au-delà des observations de terrain, plusieurs événements témoignent de l'impact de ce phénomène d'eutrophisation sur le territoire du Syndicat Mixte Doubs Loue :

- Fermeture des plages de Belmont et Parcey, par le Préfet du Jura, sur la Loue en raison de la présence de cyanobactéries ;
- Intoxication d'un chien aux cyanobactéries en juillet 2022.

Néanmoins, les études et données disponibles sur le territoire du SMDL en lien avec ce phénomène d'eutrophisation sont peu importantes.

On peut cependant noter :

- L'existence d'une étude (1999-2002) portée par le Syndicat Mixte de la Loue et la Communauté de Communes du Val d'Amour qui visait à quantifier les flux de nutriments les affluents de la Loue ;
- L'existence des réseaux de suivi de la qualité de l'eau (le réseau porté par l'Agence de l'Eau et le réseau porté par le Département du Jura).

Une étude « flux admissibles (nitrate / phosphore) » est une déclinaison opérationnelle de l'orientation fondamentale 5B du SDAGE.

L'objectif général est d'identifier les rejets et émissions actuels à l'origine de l'eutrophisation et de définir les conditions de la maîtrise de ces flux de pollution pour contrôler durablement les effets de l'eutrophisation.

L'objectif de cette démarche de flux admissibles est d'aller jusqu'à l'élaboration et le suivi d'un plan d'actions, afin de faire évoluer les flux actuels vers un niveau en adéquation avec les exigences des milieux aquatiques tout en intégrant la notion de changement climatique.

Le SMDL est compétent pour assurer l'animation et la concertation dans le domaine de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (cf. article 5.3 des Statuts).

Afin de conserver une logique de bassin versant, d'alimenter le projet NutriKarst et d'impliquer les acteurs et usagers de la basse loue et de ses affluents, le SMDL souhaite en partenariat avec les autres acteurs animer et piloter une « démarche flux admissible » sur son périmètre d'intervention.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT - JURA

Après avoir délibéré, le comité syndical :

- **VALIDE** le principe du portage local de la démarche « flux admissible » Bassin versant Haut Doubs et Loue par le SMDL sur son périmètre d'intervention en lien avec les travaux menés par le SMHDHL,
- **VALIDE** le principe d'un portage technique et d'animation de ma démarche « flux admissible » Bassin versant Haut Doubs et Loue par le SMDL sur son périmètre d'intervention conformément à ses statuts,
- **VALIDE** le principe d'élaboration d'une convention de partenariat avec l'EPAGE qui devra déterminer les modalités d'animation et de gouvernance de la démarche « flux admissible » sur l'ensemble du bassin de la Loue et plus particulièrement sa basse vallée
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les aides publiques nécessaires au lancement de la démarche auprès des organismes subventionneurs tels que l'Agence de l'Eau, la Région BFC, l'Etat ou tout autre financeur potentiel.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de la présente délibération

Pour extrait conforme,

A Dole, le 26 juin 2023,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER